

En effet, l'entreprise publique chargée de la gestion de la plateforme portuaire de la capitale économique camerounaise, peaufine actuellement un projet de construction d'un 2e terminal à conteneurs au port de Douala-Bonabéri. Selon cette source documentaire, le 2e terminal à conteneurs en gestation devrait être construit sous le modèle BOT (Built Operate Transfer), « soit sur la rive gauche, dans le prolongement du terminal à conteneurs actuel, soit sur la rive droite ».

La finalisation de « l'étude comparée de faisabilité » ainsi que la « signature de la convention de concession » sont prévues pour la fin du mois de décembre 2019. Ce projet est révélé au moment où le PAD conduit le processus de sélection d'un nouveau concessionnaire du premier terminal à conteneurs du port de Douala, opéré depuis 2005 par Douala International Terminal (DIT), entreprise contrôlée par le consortium Bolloré-APM Terminals.

Candidat à sa propre succession sur ce terminal, ce consortium a été évincé au terme de l'appel international à manifestation d'intérêt, qui a permis de retenir cinq candidats (deux ont finalement répondu à l'appel d'offres restreint, NDLR). « Il ne s'agit pas d'une éviction (…) Le groupement que vous évoquez a pris part librement à la compétition et n'a tout simplement pas été admis parmi les cinq premiers, après examen et évaluation des candidats classés selon des critères rigoureux par la commission interne ad hoc de passation de la concession du terminal à conteneurs du port de Douala-Bonabéri, dans laquelle siègent plusieurs administrations »,

explique Cyrus Ngo’o.

Le directeur général du PAD s’exprimait ainsi dans une interview accordée au magazine panafricain Jeune Afrique. Afin de cerner les raisons de sa non sélection après 20 ans passés sur le terminal à conteneurs du port de Douala, apprend-on officiellement, le consortium Bolloré-APM Terminals a saisi la justice camerounaise, notamment le tribunal administratif de la capitale économique du pays. En cas d’explications non satisfaisantes, soutient une source autorisée au sein du consortium, le groupement n’exclut pas la possibilité de tenter une procédure d’arbitrage à l’international, et même de demander une annulation pure et simple de toute la procédure qui, pour l’heure, se poursuit « sereinement », précise-t-on au PAD.

En attendant le dénouement de cette affaire, les deux entreprises ayant finalement répondu à l’appel d’offres retreint, notamment la société émiratie Dubaï Port World et le Suisse Terminal Investment Ltd, doivent se préparer à affronter, dès 2021, la concurrence avec ce 2e terminal à conteneurs en gestation au port de Douala.